

Assemblée générale mixte du 7 juin 2011

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de QUANTEL s'est réunie le 7 juin 2011 au siège de la Société, aux ULIS, sous la présidence de Monsieur Christian MORETTI, Président du Conseil de surveillance.

Au cours de cette réunion, le président du Directoire, Alain de Salaberry, est revenu sur les résultats de l'exercice 2010, bénéficiaire après trois années de pertes, et a rappelé les efforts déployés, à la fois au niveau commercial et en matière de contrôle des charges, pour y parvenir et accompagner la reprise dans les meilleures conditions de croissance et de rentabilité.

Ces efforts se poursuivent cette année, avec notamment la fusion des pôles ophtalmologie et dermatologie en une division médicale unique, au potentiel renforcé, et le Groupe réaffirme ses objectifs de poursuite de la croissance en 2011.

A la date de l'assemblée, le nombre total d'actions disposant du droit de vote s'élevait à 3 704 061, pour un nombre total de droits de vote de 4 434 371.

Lors de cette assemblée générale, les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, détenaient ensemble 1 984 289 actions et 2 696 250 droits de vote.

Les résolutions soumises au vote des actionnaires ont toutes été adoptées à l'exception de la résolution N° 18.

Détail des votes page suivante

Le tableau suivant détaille, pour chacune des résolutions, le résultat des votes :

RESOLUTIONS	POUR (en % de droits de vote)	CONTRE (en % de droits de vote)	ABSTENTION (en % de droits de vote)
Assemblée générale ordinaire			
1 ^{ère} résolution : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et du montant global des charges et dépenses visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts.	100 %	0 %	0 %
2 ^{ème} résolution : Affectation des résultats	100 %	0 %	0 %
3 ^{ème} résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010	100 %	0 %	0 %
4 ^{ème} résolution : Conventions réglementées et engagements visés à l'article L. 225-86 et suivants du Code de Commerce	99,97 %	0,03 %	0 %
5 ^{ème} résolution : Attribution de jetons de présence au Conseil de surveillance	100 %	0 %	0 %
6 ^{ème} résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration dans le cadre d'un nouveau programme d'achat par la Société de ses propres actions	92,73 %	7,27 %	0 %
7 ^{ème} résolution : Pouvoirs	100 %	0 %	0 %
Assemblée générale extraordinaire			
8 ^{ème} résolution : Rectification d'une erreur matérielle à l'article 11 des statuts – insertion d'un paragraphe VII relatif aux droits de vote double	98,29 %	1,71 %	0 %
9 ^{ème} résolution : Modification des dispositions du paragraphe II de l'article 21 des statuts relative aux conditions de représentation des actionnaires lors des assemblées générales.	100 %	0 %	0 %
10 ^{ème} résolution : Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital (i) soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société (ou au capital des sociétés dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital) et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances, (ii) soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	92,76 %	7,24 %	0 %
11 ^{ème} résolution : Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital par émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès au capital de la société (ou au capital des sociétés dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance	92,73 %	7,27 %	0 %
12 ^{ème} résolution : Délégation à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social de la société par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières diverses dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	92,73 %	7,27 %	0 %
13 ^{ème} résolution : Autorisation à donner au Directoire d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	92,73 %	7,27 %	0 %
14 ^{ème} résolution : Autorisation à donner au Directoire pour déterminer le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite annuelle de 10 % du capital social	94,44 %	5,56 %	0 %

Assemblée générale extraordinaire (suite)

15ème résolution : Autorisation à donner au Directoire pour que les actions émises sans droit préférentiel de souscription puissent servir à rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apport en nature	94,44 %	5,56 %	0 %
16ème résolution : Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce	92,73 %	7,27 %	0 %
17ème résolution : Autorisation au Directoire de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à créer au profit des salariés ou des mandataires sociaux de la société ou de certaines catégories d'entre eux dans les conditions prévues aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce	92,73 %	7,27 %	0 %
18ème résolution : Autorisation à donner au Directoire d'augmenter le capital social par création d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise	7,79 %	92,21 %	0 %
19ème résolution : Pouvoirs	100 %	0 %	0 %

Fondé en 1970, le Groupe QUANTEL s'est imposé au cours des dix dernières années comme l'un des plus grands spécialistes mondiaux de la technologie laser à usages scientifiques (laboratoires de recherche, universités), industriels (marquage) et médical (ophtalmologie, dermatologie).

Présent en France aux USA et en Allemagne, au travers de ses filiales QUANTEL USA et QUANTEL DERMA, le Groupe QUANTEL a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 56,1 M € dont plus de 75 % à l'international, réparti entre les applications scientifiques et industrielles (52 %) et médicales (48%) du laser.

Les titres de Quantel sont cotés sur Euronext C de NYSE Euronext. FR0000038242 – QUA www.quantel.fr



Quantel

Alain de Salaberry
Président du Directoire
T: +33(0) 1 69 29 17 00 - info@quantel.fr

Luc Ardon
Directeur Financier, membre du
Directoire
T: +33(0) 1 69 29 17 00 - info@quantel.fr

Calyptus

Mathieu Calleux
Relations Investisseurs
T +33 (1) 53 65 37 91 - quantel@calyptus.net